



Commission Fédérale des Arbitres

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 6

~ Questions / Réponses ~

Direction Technique de l'Arbitrage

~ Juillet 2016 ~

1° Interventions des arbitres assistants

QUESTION L6/§1/Q1

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ?

Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*

QUESTION L6/§1/Q2

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

- *Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.*
- *Penalty.*
- *Rapport.*

QUESTION L6/§1/Q3

Le ballon sort en ligne de touche sur la moitié de terrain où l'arbitre assistant ne se déplace pas. Le point de sortie se situe à quelques mètres de l'arbitre qui avait prolongé sa diagonale à proximité du piquet de coin. L'arbitre indique que le ballon revient à l'équipe attaquante qui effectue la remise en touche. Cette dernière marque un but immédiatement sur le centre qui s'en suit. L'arbitre assistant situé, sur la ligne médiane, était convaincu que le ballon revenait à la défense. Que doit-il faire ?

L'arbitre assistant, tout à fait sûr de son jugement, doit obligatoirement intervenir pour informer l'arbitre malgré son éloignement du point de sortie.

En particulier dans les matchs où l'on utilise des drapeaux à "bips" ou bien le dispositif des oreillettes, il serait particulièrement incompréhensible que l'arbitre assistant ne puisse attirer l'attention de l'arbitre.

QUESTION L6/§1/Q4

À la 7^{ème} minute de jeu, l'équipe A bénéficie d'un coup de pied de but. Le ballon ne sort pas de la surface de réparation. Il est joué par un défenseur alors qu'un adversaire se trouve à proximité. L'assistant concerné lève le drapeau mais l'arbitre ne le voit pas. Le jeu repart dans le camp adverse avec l'équipe A à l'attaque. Au bout de 5 secondes, l'assistant décide de baisser le drapeau et de se remettre rapidement à la hauteur de l'avant-dernier défenseur. A-t-il adopté la bonne conduite ou aurait-il dû rester statique avec le drapeau levé ? Si oui, jusqu'à quand ?

Tant que le ballon n'est pas hors du jeu (sortie naturelle du jeu ou coup de sifflet de l'arbitre suite à une faute commise), l'assistant doit rester avec le drapeau levé.

Si l'arbitre s'aperçoit de la signalisation lors du 1^{er} arrêt de jeu, il doit consulter son assistant. Le jeu sera repris par le coup de pied de but initial.

Si le jeu reprend sans que l'arbitre n'ait vu son assistant, ce dernier baissera le drapeau et se replacera puisqu'il n'est plus alors possible de revenir au coup de pied de but.